

La Préfecture recherche des bénévoles pour agir en faveur de la sécurité routière

*Envie d'être utile aux autres,
de participer à des actions concrètes de prévention pour une route plus sûre ?*

*Vous avez le goût du contact avec le public,
vous aimez le travail en équipe ?*

Devenez Intervenant départemental de la Sécurité routière (IDSR) !!!!

Qu'est-ce qu'un IDSR ?



L'IDSR est un bénévole, issu du secteur privé, public, étudiant ou retraité qui apporte son aide et participe aux actions de prévention en animant les différents ateliers pédagogiques relatifs à la sécurité routière. Placé sous l'autorité du Préfet, il exerce ses missions avec un statut de collaborateur occasionnel de l'État et, à ce titre, il reçoit un ordre de mission pour chacune de ses interventions. La fonction d'IDSR ne fait l'objet de rémunérations ou vacations par l'État. Toutefois, les IDSR bénévoles peuvent demander le remboursement de leurs frais à la préfecture.

Quelles sont les missions d'un IDSR ?

- réaliser des actions d'information et de sensibilisation des usagers ;
- assurer la promotion de la politique locale de sécurité routière ;
- être promoteur de la politique sécurité routière en appui de la coordination ;
- rendre compte de leurs actions pour évaluer et valoriser les actions réalisées (nombre de participants, photos, ...).

Afin de faciliter ses interventions, l'IDSR a, à sa disposition, le matériel pédagogique et les outils de communication disponibles auprès de la Coordination.

Quelle formation ?

Le candidat IDSR doit suivre une formation de deux jours portant sur les points suivants :

- ⇒ découverte de l'accident, de ses causes et conséquences ;
- ⇒ les enjeux de la sécurité routière (l'insécurité routière et ses chiffres, l'organisation de la sécurité routière) ;
- ⇒ connaissances de base (alcool, stupéfiants, fatigue, somnolence, vitesse, ceinture, casque, etc.) ;
- ⇒ l'organisation locale et ses acteurs ;
- ⇒ les moyens d'animation ;
- ⇒ connaissance des partenaires ;
- ⇒ concevoir et réaliser une action.

Vous voulez découvrir notre équipe, participez à une action en binôme avec un IDSR ?

Alors déposez une candidature auprès du pôle sécurité routière de la préfecture, nous vous invitons à compléter la fiche de candidature IDSR, ci-jointe. Cette fiche devra être renvoyée à l'adresse mail suivante :

ddt-coordosr@eure-et-loir.gouv.fr